



**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
et du Pays de Châlons-en-Champagne**

30

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2011

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Procès-verbal du comité syndical du 23 février 2011

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès verbal de la séance du 28 juin 2010**
2. **Compte rendu de l'activité du Bureau**
3. **Bilan à mi-parcours de la première tranche opérationnelle de l'ORAC**
4. **Information sur la nouvelle procédure de contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne pour 2011-2013**
5. **Validation du rapport d'activités 2010 de l'AUDC**
6. **Approbation des délibérations suivantes :**
 - débat sur les orientations budgétaires 2011,
 - signature d'un avenant à la convention d'aménagement entre la Région Champagne-Ardenne et le Syndicat mixte au titre du Pays de Châlons-en-Champagne,
 - lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de diagnostic "énergie" dans le cadre de l'ORAC,
 - élections complémentaires au sein du Bureau, des commissions de travail (suivi, finances, appel d'offres, prospective et cohérence territoriales) et désignation de représentants du Syndicat mixte à l'Agence d'urbanisme.
7. **Questions diverses**

L'an deux mille onze, le 23 février, à 18 heures 30, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne, désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2008 se sont réunis à la salle Malik Oussekiné sur convocation en date du 15 février 2011 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient excusés :

M. PARÉ. Mme NICLET.

Étaient porteurs d'un pouvoir :

M. BERNARD pour M. LONCOL
M. DOUCET pour M. LEBAS
M. JESSON pour M. BOURG-BROC
M. MAINSANT pour M. DIEZ
M. SCHULLER pour Mme MENISSIER
Mme RAGETLY pour Mme LAVEFVE
M. ROULOT pour M. GRIFFON
M. THILLY pour M. DEVILLIERS
M. VAROQUIER pour M. ARROUART

Étaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. APPARU – APPERT – ARNOULD – BERTON – BIAUX – BIERI – COLLARD Daniel – FENAT – GODART – HANNETEL – HERISSANT – HUGUIN – JANSON – LE PORTIER – LECLERE – LEHERLE – MAILLET – MANDIN – POUPART – RIBES – RINALDO – ROSSIGNON – VIARD. Mme CHOCARDELLE.

♦ **Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne**

MM. DEVAUX – DOUCET – FERMIER – FLOT – GALICHET – GAUMONT – JESSON – LIBERA – THILLY.
Mmes MITTEAUX-HUSSENET – RAGETLY – TRONCHET.

♦ **Communauté de Communes des Sources de la Vesle**

MM. GOBILLARD – VAROQUIER.

♦ **Communauté de Communes de Jâlons**

M. COLLARD Bernard -

♦ **Communauté de Communes de la Guenelle**

MM. FURNE – JACQUET.

♦ **Communauté de Communes du Mont de Noix**

MM. DUBOIS – FAUCONNIER – GERVAISE – PERARDEL - Mme ANCELLIN.

- ♦ **Communauté de Communes de l'Europort**
MM. BOURBIER – ROULOT.
- ♦ **Communauté de Communes de la Vallée de la Craie**
MM. BRIGNOLI – SCHULLER. Mme DROUIN.
- ♦ **Communauté de Communes de la Région de Suippes**
M. MAINSANT. Mme GANGAND.
- ♦ **Communauté de Communes de la Région de Mourmelon**
MM. BERNARD – LE BRUN – GIRARDIN – GOUGELET – MAIZIERES.
- ♦ **Communauté de Communes de la Région de Condé**
Mmes BOURÉ – CHEVANNE-LENGLET.
- ♦ **Communauté de Communes de la Vallée de la Coole**
M. HUET.
- ♦ **Commune indépendante**
M. GALLOIS (Athis)

Autres participants

M. CHONÉ Jean-Marc
Mme PURON Sophie
Mlle BENOIT Audrey
Mlle HERVEUX Elodie

Directeur d'Etudes (AUDC)
Directrice (AUDC)
Assistante d'Etudes (AUDC)
Chargée de Mission ORAC (AUDC)

M. JESSON

Mesdames, Messieurs, bonsoir et merci pour votre participation à ce 30^e comité syndical. Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux délégués : M. Pascal BIERI, délégué de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole et MM. Hubert FAUCONNIER et Gaël GERVAISE qui représentent la Communauté de communes du Mont de Noix.

Je vous rappelle notre ordre du jour qui comprend :

- l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2010,
- un compte-rendu de l'activité du Bureau,
- un bilan à mi-parcours de la première tranche opérationnelle de l'ORAC qui sera présenté par Elodie HERVEUX, notre animatrice,
- une information sur la nouvelle procédure de contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne pour 2011-2013 qui sera présentée par Jean-Marc CHONÉ,
- la validation du rapport d'activités de l'AUDC,
- l'approbation des délibérations suivantes :
 - Un débat sur les orientations budgétaires qui sera présenté par René SCHULLER, Président de la commission des finances,
 - La signature d'un avenant à la convention d'aménagement entre la Région et le Syndicat mixte,
 - Le lancement d'une procédure de marché pour la réalisation de "diagnostics énergie" dans le cadre des actions collectives de l'ORAC,
 - Des élections complémentaires qui concernent le bureau suite au décès de Jean-Pol DAUMONT, ainsi que plusieurs commissions de travail et la représentation du syndicat mixte à l'Agence d'urbanisme.
- enfin, nous aurons la possibilité de traiter de questions diverses en fin de séance.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne M. Michel VALTER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2010

M. JESSON

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès-verbal du comité syndical du 28 juin 2010. Je pense que vous avez eu le temps de le parcourir. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ? Puisqu'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 juin 2010.

2. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU BUREAU

M. JESSON

Depuis notre dernier comité syndical en juin 2010, le bureau s'est réuni à 3 reprises. Les questions relatives à l'ORAC, à la démarche de pays et au financement de nos travaux étant prévues à l'ordre du jour, je vais essentiellement mettre l'accent sur un projet majeur pour notre territoire avec le festival du film.

Je vous rappelle que l'idée d'inscrire le projet d'un festival du film "de guerre" dans la charte du Pays de Châlons reposait sur plusieurs constats :

- le déficit d'image et d'attractivité du territoire vis-à-vis de l'extérieur,
- l'identité militaire partagée par Châlons, Mourmelon-le-Grand et Suippes,
- le contexte historique avec un territoire qui a été témoin des grandes batailles et la réalité du tourisme de mémoire avec notamment le Centre d'Interprétation Marne "14-18" de Suippes.

En partant du projet de Fabrice LONCOL consistant à valoriser les archives militaires et de la

proposition du directeur de la Comète, Philippe BACHMAN, d'investir le créneau vacant d'un festival de cinéma sur le thème de la "guerre", nous avons l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre un projet culturel structurant à même de donner de la visibilité à notre territoire à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Nous ne pouvons toutefois conduire seuls un projet de cette ampleur et nous avons donc engagé une démarche auprès du Département et de la Région afin de solliciter leur participation.

Une première série de réunions a donc eu lieu le 18 janvier au Conseil général et au Conseil régional.

La réunion avec le Conseil général à laquelle participaient Hubert ARROUART, René DOUCET, Philippe BACHMAN, Jean-Marc CHONÉ, et moi-même, s'est déroulée en présence du Président SAVARY et de Nicolas CARON son directeur de cabinet :

Lors de cet entretien, M. SAVARY a réaffirmé son intérêt et son soutien au projet et a fait part des préoccupations suivantes :

- trouver une appellation qui ne fasse pas référence explicitement à la guerre ;
- veiller à ne pas se couper d'une coopération avec les villes voisines et avec les nombreuses associations qui travaillent sur la thématique de la mémoire ;
- travailler avec les militaires pour relier le festival à des lieux ayant une image forte ;
- concevoir le festival comme une démarche globale de développement en relation avec l'essor du tourisme, la dynamique à créer autour du nouveau Parc des expositions de Châlons et le développement des liaisons aériennes passagers à Vatry. Des contacts doivent être pris avec le Comité Départemental du Tourisme pour envisager des produits prenant en compte l'usage d'Internet (réservation en ligne).

Le dossier devra être présenté par le syndicat mixte dès l'installation de la nouvelle assemblée départementale après les élections de mars. Sur le principe, le président est favorable à un soutien financier sur plusieurs exercices en soulignant que l'aide du Conseil général sera ensuite progressivement réduite.

Notre délégation s'est ensuite rendue au Conseil régional pour y rencontrer Mme DELHOUME, Directrice de l'Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne, M. BLANCHEGORGE, Directeur du Patrimoine et Didier BRETON, Directeur de l'Aménagement du Territoire.

Les techniciens de la Région se sont montrés moins enthousiastes que nous l'aurions souhaité mais il est vrai que la discussion est aussi restée très contrainte par les questions budgétaires.

Les techniciens ont notamment fait part des préoccupations suivantes :

- pouvoir s'assurer d'une participation de l'Etat au financement de l'opération,
- trouver une articulation avec les autres manifestations soutenues par la Région comme le Festival de la Marionnette de Charleville-Mézières. Il a ainsi été suggéré de réfléchir aux solutions de s'associer avec d'autres opérations comme le mois du film documentaire et d'envisager une manifestation biennale.

Suite à cette rencontre, le dossier devait être présenté aux élus régionaux. Aucune réponse n'est parvenue à ce jour et nous avons prévu de rencontrer le Président BACHY pour déclencher la dynamique nécessaire.

Depuis, l'Agence d'urbanisme et La Comète ont retravaillé le calendrier qui a été modifié pour intégrer plusieurs paramètres :

- tenir compte du temps nécessaire pour la préparation de la phase de préfiguration (environ un an) et la préparation de la première édition du festival (18 à 20 mois),
- lisser l'effort financier sur trois exercices budgétaires,
- articuler le Festival de cinéma du Pays de Châlons avec le Festival des marionnettes afin de faciliter le compromis à trouver avec la Région en terme de financement.

En partant d'un démarrage effectif en mai prochain, le déroulement serait le suivant :

2011 : engagement de la phase préparatoire pour :

- concevoir le projet dans son contenu détaillé (notamment appellation officielle, période appropriée, ...),
- mobiliser les partenaires cinématographiques (réalisateurs, acteurs, critiques, distributeurs),
- mobiliser les partenaires financiers (fonds européens, Etat via les ministères de la culture et de la défense, collectivités, financeurs privés).

2012 : préfiguration du festival

En concertation avec les Communautés de communes de Mourmelon et de Suippes, sera organisée une première manifestation autour du film d'archives qui permettra d'annoncer dans le détail la création du premier festival qui se déroulera en 2013.

Cette édition "0" du festival sera par ailleurs relayée et prolongée via les ministères de l'éducation nationale et de la défense dans le cadre de projets éducatifs mis en œuvre tout au long de l'année dans les 3 villes principales et relayés dans le Pays de Châlons par des actions comme une exposition itinérante.

2013 : première édition du festival

- déroulement du festival (en fonction de l'expertise qui sera faite concernant la durée et le meilleur moment possible),
- les équipements actuels de Châlons, Mourmelon et Suippes permettront l'accueil technique de projections dans des conditions satisfaisantes sur 6 écrans à raison de 1 à 3 séances par jour soit un objectif d'environ 6 000 entrées.

Comme en 2012, l'action sera relayée et prolongée tout au long de l'année dans les 3 villes principales et au sein du Pays de Châlons.

En terme de budget, cela représente une dépense :

- de 120 000 € en 2011 dont 45 000 € apportés par le syndicat mixte,
- de 257 000 € en 2012 dont 80 000 € apportés par le syndicat mixte,
- de 460 000 € en 2013 dont 180 000 € apportés par le syndicat mixte.

A titre de comparaison, Philippe BACHMAN s'est documenté sur le coût de plusieurs festivals et sur les subventions apportées par les collectivités départementales et régionales :

- le budget du Festival de Gérardmer est de 750 000 €
- le budget du Festival d'Alès est de 570 000 €
- le budget du Festival de Pessac est de 480 000 €

Pour chacun de ces festivals, les conseils généraux et régionaux ont apporté chacun entre 60 000 et 120 000 €.

Le bureau a souhaité que des précisions soient apportées d'une part en ce qui concerne les recettes tirées de la billetterie et d'autre part en ce qui concerne la répartition de la masse salariale entre personnel permanent et personnels intermittents.

Afin d'assurer un suivi régulier du dossier, j'ai proposé la constitution d'un petit groupe de travail réunissant les collectivités organisatrices soit Mme RAGETLY, MM. DOUCET, LONCOL et MAINSANT. Hubert ARROUART a également bien voulu s'y associer afin notamment de faire la liaison avec le Conseil général.

La mission de ce groupe sera dans un premier temps de poursuivre les démarches et contacts avec nos partenaires pour s'assurer des financements et de travailler dans un second temps avec la Comète sur l'organisation du festival. Nous aurons ainsi à travailler rapidement sur les termes d'une convention à passer entre La Comète et le Syndicat mixte pour définir aussi précisément que possible les engagements respectifs de chacune des parties sur les années 2011, 2012 et 2013.

Y a-t-il des observations sur ce sujet ?

M. ROULOT

Je suis d'accord pour que le syndicat mixte finance cette opération à condition que les retombées en terme d'image sur notre territoire soient à la hauteur de l'effort financier consenti et je suis inquiet d'entendre citer des festivals que personne ne semble connaître.

M. JESSON

Je crois avoir souligné que nous avons de réels atouts pour réussir mais que tout est à construire pour aboutir à une manifestation qui fasse rayonner le pays largement au-delà de son territoire. C'est d'ailleurs l'une des raisons du choix de s'appuyer sur la Comète et de la mobilisation de professionnels du cinéma pour bien concevoir la manifestation et la faire connaître.

M. DOUCET

Je souhaite faire quelques remarques sur cette question de la notoriété. Premièrement, la

notoriété a un prix et nous aurions pu citer les festivals de Cannes, de la Rochelle ou de Deauville qui sont tous les trois plus connus que ceux de Gérardmer, de Pessac ou d'Alès mais dont les budgets sont considérablement plus importants que celui qui est envisagé ici.

Deuxièmement, il faut être conscient que la notoriété s'acquière au fil du temps avec deux axes de travail.

Le premier objectif est d'obtenir une notoriété dans le monde des festivals pour avoir une reconnaissance extérieure. Cela suppose plusieurs années de communication très spécialisée dans les milieux du cinéma pour construire un festival qui soit susceptible d'avoir la notoriété que nous ambitionnons.

Le deuxième objectif, qui n'est pas le plus simple à réaliser, est d'obtenir l'adhésion de l'ensemble de la population du pays châlonnais. Il est indispensable que nos habitants s'approprient cette manifestation et en soient les ambassadeurs. Cela demande une communication interne importante mais c'est à cette condition que le pays pourra se prévaloir d'une identité spécifique vis-à-vis d'un large territoire et accéder à une image qu'il ne possède pas évidemment à l'heure actuelle.

Il faut également être conscient que le résultat n'est pas garanti mais que l'on y verra plus clair au terme de l'année de préfiguration qui permettra de trouver le bon intitulé, la bonne période de l'année et de voir aussi quel est l'accueil réservé au projet dans ce monde très particulier du festival et sans doute plus encore du festival cinématographique. Comme l'a souligné Jacques JESSON, le fait de s'entourer, via la Comète, de spécialistes recrutés à temps plein ou pour des missions temporaires nous aidera à surmonter la difficulté du projet.

Il faut enfin être conscient de la nécessité de porter la manifestation au-delà des trois ans nécessaires à la première édition. De ce point de vue, la redéfinition du projet sous la forme d'une biennale change les données financières tant au niveau de la Région, qui peut plus facilement soutenir deux biennales alternées d'une année sur l'autre, qu'au niveau du syndicat mixte qui peut sans doute maintenir un crédit annuel de façon à pouvoir soutenir tous les deux ans le festival à la hauteur nécessaire.

M. JESSON

S'il n'y a pas d'autres observations ou questions sur la mise en œuvre de ce festival je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec un point d'étape sur l'ORAC.

3. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORAC

La première tranche opérationnelle de l'ORAC est désormais bien lancée et je vais demander à Elodie HERVEUX, qui anime cette démarche, de vous présenter un bilan intermédiaire pour faire le point :

- sur l'attribution des aides individuelles,
- sur l'engagement des actions collectives,
- sur les démarches de communication qui doivent être organisées prochainement à l'échelle des intercommunalités. L'ORAC est limitée dans le temps et il serait dommage que des entreprises passent à côté d'une aide faute d'avoir été informées et c'est le but de toutes ces réunions qui seront déclinées dans l'ensemble du pays.
Certes, des documents de communication ont été diffusés auprès des entreprises et de leurs partenaires notamment au niveau des chambres syndicales, des banques, des comptables mais je reste persuadé que l'implication des élus est une condition de la réussite.

Mlle HERVEUX

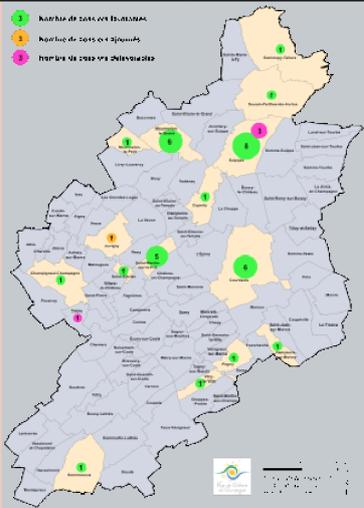
Avec presque un an de mise en œuvre, la démarche d'ORAC a gagné en efficacité pour ce qui concerne l'instruction des aides individuelles. 40 dossiers de demandes de subventions ont été présentés devant 5 comités de pilotage dont 35 ont reçu un avis favorable.

Les 20 % d'aide apportés par l'Etat et la Région ont permis de financer près de 750 000 € d'investissements réalisés par des entreprises principalement situées au Nord et au Nord-Est du Pays de Châlons. Cette disparité s'explique par un potentiel d'entreprises éligibles plus important dans cette partie du pays châlonnais et par la communication qui a déjà été conduite devant les communautés de communes de ce secteur.

1. LES ACTIONS INDIVIDUELLES

Suivi des demandes de subvention auprès de l'ORAC

- Nombre de dossiers soumis
- Nombre de dossiers favorables
- Nombre de dossiers ajournés



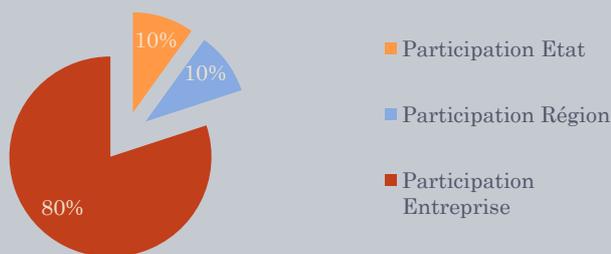
- 40 dossiers présentés
- 35 dossiers favorables
- 1 dossier ajourné
- 755 729 € d'investissements

Sur un budget de 300 000 € pour la première tranche de l'ORAC, financés à parts égales par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et par le Conseil régional de Champagne-Ardenne, 54 % des subventions ont été pris en charge par la Région et 49 % par l'Etat. L'équilibre financier se réalise au fur et à mesure des décisions des comités de pilotage.

Au niveau de la mise en paiement, la situation est inverse avec une mise en paiement des dossiers majoritaire au niveau de l'Etat. Toutefois, ce décalage peut s'expliquer par une plus grande complexité des dossiers pris en charge par la Région.

1. LES ACTIONS INDIVIDUELLES

Financement des investissements



Investissements prévus	Participation Etat	Participation Région	Participation Entreprise
755 728,88€	72 957,71€	80 285,98€	602 485,20€

Le second volet de l'ORAC porte sur la mise en œuvre de quatre types d'actions collectives :

- L'action "aménagement du point de vente" qui est portée par la Chambre de commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould. C'est elle qui a choisi le prestataire (un architecte d'intérieur), qui finance l'opération, qui administre les dossiers et qui recevra les subventions de la Région et du FISAC. Cette action est mise en place et est actuellement réalisable en fonction des demandes des entreprises.
- L'action "charte qualité accueil" est également une action collective portée par la chambre de commerce. Cette charte qualité offre aux entreprises participantes la

possibilité d'obtenir un label après le passage d'un "client mystère". Actuellement, 12 entreprises ont signé pour participer à cette action sachant que l'objectif est d'instruire 20 dossiers sur 2 ans.

- L'action "transmission/reprise", conduite par le Pays de Châlons en coordination avec les chambres consulaires, est orientée vers une communication spécifique (chefs d'entreprises de plus de 50 ans) pour rapprocher cédants et candidats à la reprise d'entreprises.

2. LES ACTIONS COLLECTIVES

- Transmission reprise
 - **Pilotage** : la Pays de Châlons
 - **Lancement** : mars/avril 2011
 - **Financement** : 40 % Etat et 60 % Pays
 - **Méthode** :
 - Communication dans les journaux,
 - plaquette de diffusion à destination des plus de 50 ans
 - Actions communes avec CMA et CCI

- L'action "diagnostic-énergie" est également conduite par le Pays de Châlons via un prestataire spécialisé. L'adhésion des entreprises à cette action leur permettra, moyennant une participation financière (20 % des dépenses liées au diagnostic), de bénéficier d'un audit de leurs installations et équipements et de solliciter une aide au taux de 30 % sur des travaux qui respectent les recommandations du professionnel.

2. LES ACTIONS COLLECTIVES

- Diagnostic énergie
 - **Pilotage** : le Pays
 - **Intervention** : un cabinet spécialisé
 - **Lancement** : Mars 2011
 - **Financement** : 70 % ADEME, 10 % Etat et 20 % Entreprises

Cahier des charges	Comité syndical	Appel d'offres	Communication	Choix du prestataire	Intervention de l'expert
Novembre 2010	Février 2011	Février 2011	Février 2011	Mars 2011	Mars 2011

En ce qui concerne les actions de communication évoquées par Jacques JESSON, quatre réunions ont déjà eu lieu au niveau des communautés de communes de Suippes, des Sources de la Vesle, de Mourmelon-le-Grand et du Mont de Noix. En moyenne, 30 % des entreprises éligibles ont pu être sensibilisées et 20 entreprises ont par la suite déposé un dossier de

demande d'aide individuelle.

D'autres réunions vont être programmées en mars et avril au niveau des autres communautés de communes qui pourront, avec l'accord des élus, être regroupées par secteurs géographiques et associer également des communes de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

M. JESSON

L'ORAC est une belle opération qui démontre la pertinence de la démarche de pays pour le bien de nos entreprises artisanales et commerciales et des services qu'elles apportent à la population de nos communes.

S'il n'y a pas observations ou de questions à poser à Mlle HERVEUX, je vous propose d'aborder le point suivant de l'ordre du jour qui est également très important pour notre démarche de pays.

4. INFORMATION SUR LA NOUVELLE PROCEDURE DE CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE POUR 2011 – 2013

M. JESSON

Celles et ceux d'entre vous qui avaient pu assister à la manifestation organisée le 25 novembre dernier à Courtisols à l'occasion de la signature de la convention d'aménagement entre le syndicat mixte et la Région se souviennent peut-être de la question posée au président BACHY sur la poursuite de la politique régionale en faveur des pays.

Jean-Paul BACHY nous avait alors assuré de son attachement à continuer cette politique pour soutenir les projets des pays et des parcs naturels régionaux. Il fallait toutefois attendre le vote du budget régional pour avoir des certitudes, ce qui a été fait par courrier en date du 25 janvier 2011. Le 28 janvier, la Région a par ailleurs organisé une réunion de présentation de cette nouvelle politique territoriale à laquelle Hubert ARROUART représentait le Pays de Châlons.

Je vais demander à M. CHONÉ de vous présenter les grandes lignes de cette nouvelle phase de contractualisation. Comme vous allez le découvrir, nous allons avoir un temps très court pour préparer cette nouvelle contractualisation et en conséquence, je vous proposerais une démarche pour travailler le plus rapidement possible.

M. CHONÉ

Le nouveau dispositif de contractualisation 2011 – 2013 reprend dans ses grandes lignes les acquis des dispositifs précédents mais entend tirer les leçons du bilan dressé conjointement par les pays, les parcs naturels régionaux et la Région.

■ Un bilan de la contractualisation 2007 – 2010 avec les pays plutôt mitigé :

- le double dispositif accord cadre / convention d'aménagement a moins bien fonctionné avec les pays comparativement aux agglomérations avec seulement 14 territoires sur 27 ayant signé un accord cadre préalable à la convention d'aménagement.
- les conventions d'aménagement ont été signées tardivement soit en moyenne en 2009.
- le dispositif des conventions spécifiques n'a pas fonctionné avec seulement 2 conventions thématiques (en matière économique) sur les 27 territoires de projet.
- la finalisation des conventions d'aménagement a été jugée trop complexe par les pays et parcs naturels régionaux avec notamment une difficulté pour projeter dans le temps des listes d'opérations suffisamment précises au niveau de la dépense éligible.

■ Une prolongation des conventions 2007-2010 pour finaliser les opérations :

- sur les 60,4 millions d'euros réservés aux pays, 50 millions ont été engagés sur 1 400 projets lesquels ont porté à 30 % sur l'enfance et la petite enfance, 18 % sur les sports/loisirs, 15 % sur l'habitat, 12 % sur les équipements socioculturels, 8 % sur les services publics et la santé, 7 % sur l'artisanat et le commerce (dont 17 ORAC), 6 % sur l'aménagement des espaces publics et 4 % sur diverses opérations.
- l'application des conventions est prolongée jusqu'au 31 juillet 2011 mais les dossiers doivent être instruits avant le 15 mai 2011.

- il n'y aura pas de report de crédits sur la contractualisation 2011-2013.
- **Un dispositif 2011-2013 qui reprend les grands principes de la contractualisation ... :**
 - le principe demeure inchangé : un projet, un contrat, une dotation.
 - la dotation est calculée sur 3 ans, mais le niveau d'aide est "identique" à celui de la précédente contractualisation soit une enveloppe en investissement de 50 millions d'euros dont 47 millions pour les pays, 2 millions pour les OPAH et 1 million pour le soutien aux opérations des petites communes.
 - le calendrier est resserré pour tenir compte des échéances électorales de 2014. **Ce calendrier implique que les dossiers de candidature soient déposés avant le 30 juin 2011.**
 - le contenu est centré sur les priorités régionales : accueil de la population et accès aux services, habitat via les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le soutien au logement communal dans les communes de moins de 1000 habitants, économie de proximité via les ORAC et manifestations de pays.
 - les bâtiments communaux sont exclus à l'exception des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
 - l'éligibilité du projet est appréciée de manière globale et seules les dépenses d'acquisition foncière, de mobiliers et d'imprévus et divers sont exclues.
 - le dispositif d'aide aux bailleurs sociaux n'est pas reconduit.
 - la priorité est donnée aux opérations structurantes (maîtrise d'ouvrage intercommunale ou portée intercommunale de l'opération).
 - la société civile doit être associée via le conseil de développement.
- **..., mais avec une procédure simplifiée et une recherche de souplesse dans l'application :**
 - l'accord cadre et la convention d'aménagement disparaissent au profit d'un document unique qui change d'appellation : le **contrat de développement territorial**.
 - les conventions thématiques disparaissent mais la porte n'est pas fermée à une contractualisation spécifique.
 - la phase de négociation préalable entre élus régionaux et élus des territoires n'est plus obligatoire mais reste possible.
 - le dossier de candidature doit comprendre une note de présentation socioéconomique du territoire, un bilan quantitatif et qualitatif de la précédente contractualisation et un projet de territoire s'appuyant sur la charte de pays, les besoins recensés et les priorités retenues par le territoire.
 - le projet est ensuite décliné par grandes thématiques (ex : travailler sur la santé – mettre en œuvre une politique culturelle, améliorer le parc de logements, ...) et par grandes enveloppes financières avec mention des règles de financement. Toutefois, une liste d'opérations reste possible si le pays le souhaite.

Comme par le passé, la Région apporte son soutien à l'ingénierie des territoires dans la limite de 3 postes, soit 40 % de la masse salariale plafonnée à 50 000 €, plus les frais d'environnement plafonnés à 5 000 €.

Sont également reconduits l'aide aux ORAC avec les postes d'animateurs qui font l'objet d'une aide plafonnée 16 400 € par an et le soutien aux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui sont aidées au niveau des études préalables, des études pré opérationnelles et de l'animation.

Le Conseil régional finance également les études généralistes ou thématiques réalisées à l'échelle du pays en lien avec le conseil de développement. Elles peuvent être aidées jusqu'à 40 % dans la limite de 60 000 € TTC.

Enfin, la Région a prévu un dispositif d'aide aux petites communes avec une enveloppe d'un million d'euros. Les bénéficiaires sont les communes de moins de 500 habitants dont le potentiel financier est inférieur au potentiel moyen de la strate de population considérée. L'éligibilité porte sur des projets d'investissement dont le montant est inférieur à 15 000 € HT et le financement régional est au maximum de 30 % en fonction des autres aides apportées.

A priori, l'instruction de ce dispositif, placé hors contrat de développement territorial, s'effectue directement dans une relation commune/région. Toutefois, lors de la réunion du 28 janvier, un certain nombre de territoires ont regretté que les pays soient "shuntés". Au final, il est envisagé

de laisser aux communes le choix de s'adresser directement à la Région ou de s'appuyer sur l'ingénierie des territoires.

M. JESSON

Est-ce qu'il y a des questions sur ce nouveau dispositif des contrats de développement territorial ?

Mme ANCELLIN

Est-ce que le projet de festival du film pourrait être intégré dans ce nouveau contrat en tant que manifestation de pays ?

M. JESSON

Nous avons envisagé cette hypothèse dans le cadre des travaux conduits par la commission des finances. Cette solution est envisageable mais la priorité est avant tout de répondre au financement des dossiers des collectivités du pays.

Mme ANCELLIN

Est-il envisageable de négocier une convention thématique avec la Région pour obtenir un financement dédié hors dotation du contrat de développement territorial ?

M. JESSON

L'objectif du syndicat mixte est effectivement d'obtenir un financement régional distinct ce qui paraît plus en adéquation avec l'ampleur de la manifestation et notre volonté de la pérenniser.

M. JESSON

Nous avons donc un temps limité pour nous mettre en ordre de bataille et ne pas louper le départ car les dossiers sont quand même relativement complexes à monter. La solution qui a été retenue lors du dernier bureau consiste à organiser des réunions de travail à l'échelle des intercommunalités.

Cette démarche tient compte de la priorité donnée par la Région aux projets intercommunaux ou de portée intercommunale et de la nécessité de s'inscrire dans un calendrier très contraignant. Vous êtes nombreux dans la salle à vous poser beaucoup de questions sur le devenir de l'intercommunalité mais nous profiterons de ces entretiens pour établir un bilan de la convention d'aménagement, pour prendre connaissance de vos projets et discuter plus largement des questions que vous souhaiteriez évoquer.

S'il n'y a pas observations ou de questions à poser à M. CHONÉ, je vous propose d'examiner puis de valider le rapport d'activités de l'Agence d'urbanisme pour l'année 2010.

5. VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AUDC POUR 2010

M. JESSON

Un document très clair et complet vous a été envoyé avec la convocation et je ne doute pas que vous en ayez pris connaissance. Conformément à la convention cadre adoptée le 1^{er} mars 2010, les différentes missions de l'Agence d'urbanisme ont été conduites selon 4 axes principaux :

- **Le premier axe, qui recouvre à la fois les dossiers SCoT & pays concerne le fonctionnement général du syndicat mixte avec trois postes principaux :**
 - l'animation des instances du syndicat mixte (commissions, bureaux, comités et diverses réunions de travail) y compris le travail de secrétariat,
 - la conduite d'actions de communication avec le journal du Syndicat mixte, le site Internet et des plaquettes de présentation de l'ORAC.
 - La mise à jour régulière du Système d'Information Géographique (SIG) constitué à l'échelle du pays qui représente un travail de fond important dont les élus n'ont pas toujours conscience. C'est pourquoi la commission chargée de la communication avait retenu la proposition de l'agence de faire paraître un atlas cartographique du pays. Ce document a reçu un très bon accueil tout en suscitant des souhaits de mise à jour et d'actualisation des données socioéconomiques. Nous sommes évidemment

à votre écoute sur toutes les propositions que vous voudrez bien nous faire pour améliorer ce document.

Au final, ces prestations représentent environ 0,7 équivalent temps plein ce qui est peu par rapport à la diversité des missions remplies.

- **Le deuxième axe concerne l'élaboration du SCoT** dont la réalisation a été ralentie en 2010 pour donner toute la priorité à la finalisation de la démarche de pays et à la conclusion de la convention d'aménagement avec la Région.

Compte tenu de l'intérêt pour les collectivités du pays de pouvoir bénéficier de l'enveloppe régionale de 2 430 000 €, je pense que personne n'en fera grief à l'agence d'urbanisme.

Le SCoT n'a d'ailleurs pas été laissé sur le bord de la route et plusieurs réflexions ont été menées de front dans la perspective de faire un document répondant au mieux aux exigences nouvelles issues de la loi Grenelle 2 :

- un important travail a été réalisé sur la consommation foncière à usage résidentiel et d'activités. Ce travail nous servira très prochainement dans le cadre de réunions avec les élus pour définir des objectifs de consommation foncière.
- une démarche a également été engagée sur les zones d'activités futures à inscrire dans le SCoT ainsi que sur la problématique du commerce. Je vous invite d'ailleurs à participer à la réunion qui a lieu le 25 février à l'auditorium de la Bibliothèque Georges Pompidou.

Compte tenu de ce décalage dans la conduite du dossier de SCoT, les maires et le cas échéant les présidents d'intercommunalité ont été saisis par courrier d'une proposition de modification du schéma directeur. Nous ferons le point sur les demandes à l'occasion du prochain comité syndical après que la commission de suivi se soit réunie pour instruire les demandes.

- **Le troisième axe concerne la démarche de pays** avec la reconnaissance officielle du Pays de Châlons obtenue sur le fil, le 20 septembre dernier, et la signature de la convention d'aménagement le 25 novembre à Courtisols.

Je pense qu'il faut se féliciter d'avoir atteint cet objectif dans un contexte parfois difficile et un temps imparti plus que mesuré. Nous aurions évidemment souhaité pouvoir prendre du temps pour peser davantage nos choix, mieux les expliquer aux élus et surtout pouvoir échanger avec la société civile dans le cadre d'un conseil de développement. Cela n'a pas été possible mais le résultat est là avec le financement de 20 dossiers.

Il reste que la question de l'association de la société civile continue à se poser. Lors de la réunion de présentation du nouveau dispositif régional le 28 janvier dernier, Yves FOURNIER, vice-président du conseil régional délégué à l'aménagement du territoire a rappelé l'attention portée par la Région à cette association de la société civile.

Parmi les dossiers dont nous pouvons tirer une satisfaction certaine, figure l'ORAC sur laquelle je ne reviendrais pas si ce n'est pour rappeler que sans le pays et l'engagement du maire de Mourmelon-le-Grand, il n'y aurait pas eu d'ORAC.

D'autres dossiers ont également été instruits au titre du volet territorial du Contrat de Projets Etat/Région avec notamment une étude de faisabilité sur la valorisation du potentiel hydroélectrique de plusieurs barrages sur la Marne ainsi que du trop fameux canal de Condé. A l'initiative de Michel VALTER, Maire de Recy, cette étude a permis de relancer très récemment une dynamique de travail avec le préfet pour trouver des solutions à l'abandon de cet ouvrage qui concerne six communes et pose de vrais problèmes de sécurité publique.

- **Le quatrième axe concerne** des démarches d'information spécifique avec une intervention significative sur la question du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Marne. Le groupe de travail constitué au sein du syndicat mixte a pu s'appuyer sur l'agence d'urbanisme pour relayer les demandes des élus auprès de l'Etat et susciter des positions communes dans le cadre des phases de consultation des conseils municipaux et d'enquête publique.

Pour autant, rien n'est encore gagné et il faudra sans doute maintenir la pression. René SCHULLER a suggéré que nous procédions à une lecture comparative des différents rapports d'enquête avant d'interpeller à nouveau les services de l'Etat. En tant que maire de Saint-Martin-sur-le-Pré, j'ai entendu des agents des services de l'Etat dire que les

résultats de l'enquête leur permettaient de ne pas prendre en considération les remarques des collectivités. Si tel était le cas, ce serait une démonstration de force particulièrement mal venue.

M. SCHULLER

En ce qui concerne Saint-Germain-la-Ville, M. CARTON a dit qu'il souhaitait me rencontrer pour parler du PPR mais pour l'instant, je n'ai pas de nouvelle. Je crois qu'il faut absolument maintenir une démarche commune pour avoir une chance d'être entendu et surtout ne pas se laisser enfermer dans une logique de traitement du dossier au cas par cas et commune par commune.

M. JESSON

Notre proposition de créer un comité de pilotage reste plus que jamais d'actualité et je suis tout à fait d'accord pour réaffirmer notre volonté de faire progresser le PPR dans le sens d'une vraie stratégie de gestion du risque.

M. SCHULLER

La décision sur le dossier de PPR est mise en attente avec l'organisation des élections cantonales mais il faut se préparer à interpeller rapidement le représentant de l'Etat.

M. JESSON

Une réunion de travail vous sera proposée dès que possible.

S'il n'y a pas d'observations ou de questions sur le rapport d'activités de l'Agence d'urbanisme je vous propose de le mettre aux voix.

Le Comité syndical, à l'unanimité, moins la voix de M. DOUCET, président de l'Agence d'urbanisme, adopte le rapport d'activités 2010 de l'AUDC.

M. JESSON

Je vous remercie pour l'Agence d'urbanisme car nous n'avons qu'à nous féliciter de notre partenariat avec l'agence. M. CHONÉ et son équipe sont toujours à l'écoute des demandes des élus et leur disponibilité et leur compétence sont particulièrement appréciables.

Je vous propose d'aborder maintenant l'examen des délibérations.

6. APPROBATION DES DELIBERATIONS

M. JESSON

Avant de procéder à l'approbation de plusieurs délibérations, je vais demander à M. SCHULLER, Président de la commission des finances de vous présenter les orientations budgétaires pour 2011 sur lesquelles nous devons débattre.

M. SCHULLER

Comme l'a souligné Jacques JESSON, le Code général des collectivités territoriales prévoit que les syndicats comme les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent débattre de leurs orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce débat n'a pas de caractère décisionnel mais il est l'occasion de faire un peu de rétrospective et de prospective budgétaire avant d'évoquer ce que pourrait être le budget 2011.

En ce qui concerne les principaux chiffres de l'exercice 2010 et la réalisation du budget, le projet de compte administratif 2010 a été arrêté à 243 880,20 € en recettes et à 227 749,39 € en dépenses avec un résultat à reprendre en 2011 de 16 842,54 € compte tenu de l'excédent reporté de 2009 qui était de 741,73 €. Cela signifie que nous n'avons réalisé qu'à peu près la moitié de ce qui était prévu dans le budget 2010 qui avait été arrêté à 490 254,78 € en recettes et en dépenses. Il y a plusieurs explications à cette situation :

- La première concerne des opérations prévues au titre du pays comme la préfiguration du festival du film ou l'étude des mobilités qui n'ont pas pu être engagées en 2010 si bien que les dépenses comme les recettes qui étaient prévues n'ont pas été réalisées.
- La deuxième explication a été fournie par le président avec le rapport d'activité de l'AUDC et le temps important consacré à l'aboutissement de la démarche de pays. L'élaboration du SCoT a pris du retard dans certains domaines et des études n'ont pas

été réalisées ou n'ont pas été terminées.

Ceci explique que les dépenses 2010 sont inférieures à la prévision et comme les subventions vont avec les études, elles n'ont pas non plus été reçues par le syndicat mixte. De fait l'excédent d'environ 16 000 € montre que les recettes attendues des partenaires de l'Europe (FEADER) de l'Etat ou de la Région tardent toujours à venir et que le syndicat doit gérer de temps en temps des petites tensions au niveau de ses paiements.

En ce qui concerne l'exercice 2011, on retrouve les mêmes grandes catégories de dépenses qu'en 2010 avec :

- Les frais d'études à hauteur de 92 362 € qui concernent la mise à jour des produits de l'IGN, le solde de l'évaluation environnementale du SCoT confiée à ADAGE, une mission d'assistance pour le Document d'Orientations Générales du SCoT, l'études mobilités et de faisabilité d'un transport à la demande et le diagnostic énergie présenté par la chargée de mission ORAC.
- Les frais d'annonces légales liés à la révision du SCoT et aux divers marchés à lancer pour 5 300 €.
- Les frais de communication pour 22 850 € qui recouvrent l'édition des documents du SCoT, les bulletins de communication, les plaquettes ORAC et la refonte du site Internet.
- La préfiguration du festival du film pour 120 000 €.
- La subvention versée à l'agence d'urbanisme pour un montant de 224 000 € y compris l'animation de l'ORAC et l'animation du conseil de développement évoquée par le président.

Si l'on totalise l'ensemble des postes, on arrive à un budget en dépenses de 487 588,74 €.

Au niveau des recettes, les grands postes de recettes sont bien sûr les subventions de l'Etat avec notamment des participations attendues des ministères de la Culture et de la Défense pour le festival du film, du FEADER pour le festival du film et l'ingénierie du pays, de la Région pour le festival du film et l'ingénierie du pays, du Conseil général pour le festival du film et l'étude des mobilités.

Ces participations ne couvrent évidemment pas l'ensemble de nos dépenses de sorte que la participation des communes et des établissements publics intercommunaux est prévue à hauteur de 241 651,20 € sur la base d'une cotisation de 2,40 € par habitant.

Cette cotisation est nettement plus importante que les 1,35 € décidés en 2010. La mise en œuvre du festival explique cette augmentation de cotisation. La prospective que nous avons réalisé pour les années 2012 et 2013 confirme le poids du festival du film dans les dépenses. Celles-ci seraient en effet de 257 000 € en 2012 et de 460 000 € en 2013 ce qui conduirait à augmenter la cotisation autour de 2,80 € pour les 2 années à venir.

Il faut également être conscient que ces orientations intègrent bien évidemment le festival du film, l'étude des mobilités et de faisabilité d'un transport à la demande et la réalisation d'une OPAH mais qu'elles ne prennent pas en considération les autres études envisagées à l'échelle du pays. Je vous rappelle que la charte de pays prévoyait notamment plusieurs études importantes pour l'identité du territoire et son développement économique :

- l'élaboration d'un schéma touristique,
- la définition d'une stratégie professionnelle pour les sortants de l'armée,
- l'élaboration d'une charte paysagère,
- l'élaboration d'un atlas du petit patrimoine,
- l'élaboration d'un plan climat énergie territorial,
- la valorisation et le renforcement de la trame verte et bleue.

Il faut bien savoir que si ces études sont réalisées dans les années à venir, leur financement devra se faire, en partie là aussi, par une augmentation des cotisations.

Ces informations sont bien sûr contenues dans les documents qui vous ont été remis mais je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. ROULOT

Les six études qui viennent d'être citées sont extrêmement importantes et je regrette que l'on soit quasiment en situation de renoncer à les programmer. La réussite du festival du film sera un atout pour notre territoire mais la notoriété passe aussi par la mise en valeur de notre patrimoine bâti et paysager et par la définition d'un projet touristique global que je défends depuis de nombreuses années dans la perspective du développement des vols passagers à Vatry.

Il faut travailler à une programmation pluriannuelle comme cela a été fait pour le festival du film et mesurer l'effort financier permettant de décider en connaissance de cause.

M. SCHULLER

Je comprends le sens de votre demande mais cela me paraît difficile à réaliser pour 2011. Nous devons aussi faire attention à ne pas nous disperser.

M. ROULOT

Mon propos n'est pas de vouloir surcharger le programme de travail pour 2011 qui est déjà lourd à réaliser. Je souhaite que l'on ne perde pas de vue l'inscription des six études qui viennent d'être citées dont certaines sont d'ailleurs quasiment obligatoires comme le plan climat territorial ou la trame verte et bleue. D'autres comme la définition d'un projet touristique, la connaissance du petit patrimoine ou la charte paysagère sont complémentaires de la démarche plus globale sur la notoriété du territoire.

Si nous avons l'ambition de préparer la politique de demain, nous devons prévoir les études à réaliser et non pas les reporter sine die. Nous ne sommes pas à 30 centimes, 50 centimes voire même à 1 euro près s'il s'agit de travailler à notre avenir.

M. SCHULLER

Je suis d'accord avec la nécessité de prévoir l'inscription des études porteuses de développement pour le Pays de Châlons mais je ne suis pas sûr que nous partagions tous votre avis sur le "1 euro près".

M. JESSON

Il n'est pas question de renoncer à ces études ou démarches qui ont chacune leur place dans notre projet de territoire. Je vous propose donc de reprendre cette réflexion dans le courant de l'année 2011 lorsque nous y verrons un peu plus clair notamment sur le financement du festival de cinéma.

M. FERMIER

Je souhaite réagir au niveau des études car la tendance croissante à multiplier les études, voire les contre études, est inquiétante. On a le sentiment de ne plus pouvoir envisager quoi que ce soit sans étude préalable quitte à les recommencer régulièrement dès lors qu'elles datent un peu. Nous sommes tous confrontés à cette situation qui devient extrêmement pénible.

Alors quand j'entends que nous ne sommes pas à 40 centimes d'euro, 50 centimes d'euro ou 1 euro près, je vous rappelle que j'ai l'honneur, avec mes collègues, de représenter une collectivité de 66 000 habitants pour lesquels ce niveau d'augmentation n'est pas négligeable.

C'est pourquoi je tiens à dire que je n'irais pas sur ce terrain-là et que je ne défendrais certainement pas cette position.

M. JESSON

Le bureau, comme l'assemblée, se sont toujours attachés à respecter le cadre financier que nous nous étions fixés ces 5 dernières années et il n'y a jamais eu de dépenses somptuaires ou inutiles.

Dans cet esprit, je pense que nous pouvons réfléchir à des solutions pratiques pour limiter nos dépenses sans perdre en efficacité. Ainsi, l'inventaire du petit patrimoine peut être réalisé en s'appuyant sur le conseil de développement et sur le tissu associatif.

La prudence nous commande de bien choisir les études qui sont indispensables tant pour des raisons financières que pour des raisons de disponibilité des uns et des autres. Nous avons tous des agendas très chargés et il ne s'agit pas de prendre des engagements que nous ne pourrions pas honorer. M. CHONÉ attire également mon attention sur la charge de travail au niveau de l'AUDC qui n'est pas non plus extensible à personnel constant.

S'il n'y a pas d'autres observations, je considère que vous avez pris acte du débat sur les orientations budgétaires. Je remercie les membres de la commission des finances et son président pour cette présentation très claire qui a mis en évidence des questions importantes sur lesquelles nous aurons à travailler en commission et en bureau dans les mois à venir.

N° ... : ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011

Rapport de Monsieur le Président :

Monsieur le Président rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

(CGCT) relatives à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget sont applicables aux syndicats de communes comptant parmi leurs membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les orientations budgétaires du Syndicat mixte pour l'exercice 2011 sont proposées comme suit **avec une participation par habitant de 2,40 €** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	■ Recettes de l'exercice.....	487 588,74 €
Chapitre 74	- Dotations et participations	470 716,20 €
	Participation de l'Etat	16 540,00 €
	• <i>Animateur ORAC</i>	15 000,00 €
	• <i>FISAC (actions diagnostic énergie ORAC)</i>	1 000,00 €
	• <i>Actions transmission/reprise</i>	540,00 €
	Participation de l'ADEME	7 000,00 €
	Participation des entreprises	2 000,00 €
	Participations de la Région	68 275,00 €
	• <i>ORAC</i>	16 400,00 €
	• <i>Ingénierie</i>	31 875,00 €
	• <i>Festival</i>	15 000,00 €
	• <i>Conseil de Développement</i>	5 000,00 €
	Participation du FEADER	90 000,00 €
	• <i>Ingénierie du pays 2009</i>	20 000,00 €
	• <i>Ingénierie du pays 2010</i>	20 000,00 €
	• <i>Ingénierie du pays 2011</i>	20 000,00 €
	• <i>Festival</i>	30 000,00 €
	Participation du Ministère de la Culture (festival)	5 000,00 €
	Participation du Ministère de la Défense (festival)	10 000,00 €
	Participation du Conseil Général de la Marne	26 250,00 €
	• <i>Etude transports</i>	11 250,00 €
	• <i>Festival</i>	15 000,00 €
	Participation de la CCIC	2 000,00 €
	Participation de la Chambre de Métiers	2 000,00 €
	Participations des communes et des établissements publics intercommunaux	241 651,20 €
	• <i>Communes</i>	2 642,40 €
	• <i>Groupements de communes</i>	239 008,80 €
Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté	16 872,54 €
	■ Dépenses de l'exercice.....	487 588,74 €
Chapitre 011	- Charges à caractère général	486 661,70 €
606 4	Achats de fournitures administratives.....	1 000,00 €
6156	Entretien et réparations sous contrat de maintenance	240,00 €
616	Primes d'assurances	1 200,00 €
617	Frais d'études	92 362,70 €
	• <i>Mise à jour des cartes IGN</i>	1 800,00 €
	• <i>Solde ADAGE</i>	34 200,00 €
	• <i>Avenant 1 ADAGE</i>	3 563,70 €
	• <i>Avenant 1 TETRA/OPERA</i>	299,00 €
	• <i>Mission d'assistance DOO</i>	30 000,00 €
	• <i>Diagnostic énergie</i>	10 000,00 €
	• <i>Etude transports (1^{ère} partie)</i>	12 500,00 €
618 2	Documentation technique	500,00 €
6218	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 650,00 €
622 5	Indemnité au comptable et au régisseur	550,00 €
622 8	Rémunérations d'intermédiaires (commissaire enquêteur)	1 500,00 €
623 1	Annonces et insertions	5 300,00 €
	• <i>Annonce légale (charte)</i>	300,00 €
	• <i>Annonce légale (ORAC)</i>	400,00 €
	• <i>Annonce légale (SCoT)</i>	300,00 €
	• <i>Annonce légale (modification schéma directeur)</i>	2 500,00 €
	• <i>Annonces actions collectives (ORAC)</i>	1 000,00 €
	• <i>Annonce légale (DOO et Site Internet)</i>	800,00 €
623 7	Publications	22 850,00 €
	• <i>Edition de documents (SCoT)</i>	10 000,00 €
	• <i>Bulletins de communication (2 numéros)</i>	6 000,00 €
	• <i>Plaquette ORAC (transmission/reprise)</i>	1 350,00 €
	• <i>Plaquette ORAC (diagnostic énergie)</i>	500,00 €
	• <i>Site Internet (refonte du site)</i>	4 000,00 €

	• <i>Autres (concertation SCoT)</i>	1 000,00 €
625 6	Frais de mission	500,00 €
6257	Frais de réception	500,00 €
626 1	Frais d'affranchissements et reproduction	5 000,00 €
628 1	Cotisations	1 009,00 €
	• <i>CEPRI</i>	500,00 €
	• <i>AMM</i>	209,00 €
	• <i>ETD</i>	300,00 €
6287 8	Remboursement de frais (déplacements, CDL)	8 500,00 €
628 8	Autres frais de remboursements (festival du film de guerre)	120 000,00 €
657 4	Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	224 000,00 €

Chapitre 022 – Imprévus de fonctionnement 927,04 €

Telles sont les orientations budgétaires 2011 proposées au Comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Châlons-en-Champagne.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 16 de ses statuts,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires 2011.

M. JESSON

Je vous propose maintenant de délibérer sur l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement entre le Syndicat mixte et la Région Champagne-Ardenne.

Cet avenant est destiné d'une part à prolonger les différents délais de gestion et d'application de la convention et d'autre part à modifier ou compléter le programme des opérations financées par la Région.

Sont ainsi intégrés l'aménagement d'un accueil périscolaire à Matougues, la construction d'un groupe scolaire à Livry-Louvercy et la première tranche de la restructuration du complexe de sports et de loisirs de la Communauté de communes de l'Euport à Haussimont. Enfin, l'enveloppe attribuée aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de logements locatifs à Mourmelon-le-Grand et à Suippes est augmentée de 100 000 € à 205 500 €.

Avec ce dispositif nous consommons l'intégralité de l'enveloppe qui nous était attribuée, à savoir les 2 430 000 €.

N° ... : SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT 2009 – 2010 AVEC LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Rapport de Monsieur le Président :

Par délibération du 28 octobre 2009, votre assemblée a approuvé la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne. Suite à l'adoption de ce document par les collectivités du syndicat mixte et aux avis rendus par le Conseil général de la Marne et le Conseil régional de Champagne-Ardenne, le préfet de région a reconnu le périmètre définitif du Pays de Châlons-en-Champagne et sa représentation par le Syndicat mixte par arrêté du 20 septembre 2010.

La reconnaissance du Pays de Châlons a ensuite permis la signature d'une convention d'aménagement avec la Région Champagne-Ardenne le 25 novembre 2010. Cette convention précise les modalités de soutien financier, de gestion, de suivi des opérations retenues et les conditions de révision du programme arrêté conjointement par le Syndicat mixte et la Région pour 2009-2010.

Conformément à son article 5, la convention d'aménagement peut être modifiée par voie d'avenants. Un premier avenant a ainsi été signé le 25 novembre 2010 afin de prolonger le délai de gestion des opérations et la durée d'application de la convention prévus respectivement aux articles 4 et 6.

Il vous est proposé d'adopter un avenant n° 2 pour modifier à nouveau les délais d'application prévus aux articles 4 et 6 de la convention ainsi que le programme des opérations financées par la Région telles que définies dans l'annexe 1.

En ce qui concerne les délais, les modifications portent sur :

- Le délai de gestion des opérations prévu à l'article 4 qui passe du 15 janvier 2011 au 15 mai 2011,
- La durée de la convention prévue à l'article 6 qui passe du 31 mars 2011 au 31 juillet 2011.

En ce qui concerne l'annexe 1, les modifications portent sur :

- La rectification d'une erreur matérielle pour l'action 1-6-2 pour laquelle le maître d'œuvre des actions collectives de l'ORAC est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-

Méneould et non pas le Syndicat mixte.

- L'entrée d'une action 2-3-4 portant sur l'aménagement d'un accueil périscolaire à Matougues.
- L'entrée d'une action 2-3-10 portant sur la construction d'un groupe scolaire à Livry-Louvercy.
- L'entrée d'une action 2-3-11 portant sur la première tranche de la restructuration du complexe de sports et loisirs à Haussimont.
- L'augmentation de l'enveloppe attribuée aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de logements locatifs à Mourmelon-le-Grand et à Suippes qui passe de 100 000 € à 205 500 €. Cette action permettra la réhabilitation, pour Châlons-en-Champagne Habitat, de 68 logements à Mourmelon-le-Grand et 32 à Suippes et pour le Foyer Rémois, la réhabilitation de 7 logements à Mourmelon-le-Grand et 29 à Suippes.

Compte tenu de l'attention portée à la définition précise de la dépense éligible, l'enveloppe de 2 430 000 € attribuée au Pays de Châlons devrait ainsi être intégralement consommée.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne adoptée par délibération du 28 octobre 2009,

VU l'arrêté du préfet de région portant reconnaissance du périmètre définitif du Pays de Châlons-en-Champagne en date du 20 septembre 2010,

VU la convention d'aménagement et l'avenant n° 1 signés le 25 novembre 2010 entre la Région Champagne-Ardenne et le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne,

VU le projet d'avenant n° 2 et l'annexe 1 à la convention d'aménagement entre le Syndicat mixte et la Région Champagne-Ardenne,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

M. JESSON

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cet avenant ?

M. SCHULLER

Sans vouloir revenir sur la question du financement du syndicat mixte, je voudrais quand même souligner que si nos cotisations sont importantes, elles nous ont aussi permis d'obtenir ces 2 430 000 €. Certes, toutes les collectivités du pays n'en n'ont pas profité, mais d'autres en profiteront demain en application du principe de solidarité. Sans la démarche de pays, nous n'aurions certainement pas eu accès à ces subventions.

M. JESSON

Je vous remercie d'avoir rappelé que l'effort financier consenti par les collectivités membres du syndicat mixte permet de favoriser les investissements de nos collectivités ou de nos entreprises comme cela a été mis en évidence pour l'ORAC.

S'il n'y a pas d'autre observation ou question, je vous propose de passer au vote de cet avenant n° 2.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement avec la Région Champagne-Ardenne.

M. JESSON

La délibération suivante concerne la mise en œuvre du diagnostic énergie prévu au titre des actions collectives de l'ORAC. Je vais demander à Elodie HERVEUX de vous présenter les objectifs de cette action.

N° ... : PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS "ÉNERGIE" AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES DE L'ORAC DU PAYS DE CHALONS

Rapport de Monsieur le président du comité syndical :

L'enquête réalisée dans le cadre de l'étude préalable à l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) du Pays Châlons-en-Champagne avait montré l'intérêt porté par les chefs d'entreprises aux questions relatives à l'économie d'énergie. Ce constat ayant été fait sur d'autres ORAC, l'Etat, la Région Champagne-Ardenne et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ont souhaité accompagner les commerçants, artisans et entreprises de services dans leurs efforts d'utilisation rationnelle de l'énergie.

En conséquence, une action collective a été décidée au titre de la première tranche opérationnelle de l'ORAC du Pays de Châlons-en-Champagne avec pour objectif d'inciter à la réalisation "d'audits énergétiques" dans les très petites entreprises. L'objectif de ce diagnostic est de déterminer les éventuelles améliorations à apporter au local et à l'outil de production du commerçant, de l'artisan ou du prestataire de services dans un objectif d'économie d'énergie. A partir d'une analyse détaillée du site, le diagnostic doit permettre d'établir une proposition chiffrée et argumentée de programme d'économie d'énergie et d'aider le chef d'entreprise à décider des investissements appropriés.

Pour cela, il est nécessaire d'identifier tous les postes de déperdition et de consommation énergétiques au niveau des procédés de fabrication, des locaux d'accueil de la clientèle et de travail et d'effectuer une analyse par comparaison ou par calcul avec la consommation qui serait obtenue par la mise en œuvre de solutions plus performantes. Il convient également de décrire ces solutions aussi précisément que possible et de donner une estimation du coût de mise en œuvre et du temps de retour sur investissement.

Afin que l'entreprise bénéficie d'une expertise de qualité, le diagnostic devra être réalisé par un intervenant extérieur. Pour cela, il est proposé de s'appuyer sur un bureau d'études spécialisé présentant toutes les compétences et garanties d'indépendance nécessaires. Les missions sollicitées dans le cadre de cet appel d'offres consistent à :

- chiffrer au mieux les économies d'énergie réalisables et en préciser les conditions économiques de réalisation en tenant compte de la capacité financière de l'entreprise,
- ne pas privilégier a priori un type d'énergie ni certaines modalités de fourniture d'énergie ou de tout autre service (vapeur, froid, chaud, air comprimé, électricité...) et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables,
- être exhaustif dans les recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires à l'entrepreneur pour décider des suites à donner,
- suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans les rapports d'expertise,
- ne pas intervenir dans un établissement vis-à-vis duquel le prestataire ne présenterait pas toute garantie d'objectivité et n'adjoindre aucune démarche commerciale à l'intervention.

Afin de fournir au chef d'entreprise toutes les informations objectives nécessaires pour procéder à d'éventuels investissements, les préconisations du prestataire pourront être classées en trois catégories :

- actions immédiates ne nécessitant pas d'investissements,
- actions prioritaires nécessitant des investissements qui peuvent être menés à court terme,
- actions utiles nécessitant des investissements qui peuvent être différés du fait d'implications sur le fonctionnement de l'entreprise plus lourdes à gérer.

La réalisation de travaux reprenant la globalité des préconisations faites par le prestataire pourra le cas échéant bénéficier d'une majoration du taux de l'aide individuelle.

Cette consultation prend la forme d'un marché à procédure adaptée compte tenu du montant des crédits qui seront inscrits au budget du Syndicat mixte. En complément de la participation financière versée par les entreprises soit 20 % du coût du diagnostic, le Syndicat mixte bénéficiera de l'aide de l'Etat (10 %), de la Région Champagne-Ardenne (35 %) et de l'ADEME (35 %).

Cette action collective sera conduite par l'animatrice de l'ORAC avec l'appui méthodologique de l'ADEME et sera précédée par l'édition et la diffusion d'un support de communication pour sensibiliser les chefs d'entreprise.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU la convention du 9 juin 2010 entre l'Etat représenté par le préfet et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne définissant notamment les actions collectives conduites dans le cadre de l'ORAC du Pays de Châlons-en-Champagne,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président.

Mlle HERVEUX

Cette démarche qui est soutenue financièrement par l'Etat, l'ADEME et la Région doit inciter les entreprises à réduire leurs consommations d'énergie. Sous condition d'une prise en charge de 20 % du coût du diagnostic, le chef d'entreprise bénéficie d'un état des lieux de l'ensemble de ses dépenses énergétiques et d'une prestation de conseil lui permettant ensuite d'améliorer son bilan et donc de réduire ses charges. L'objectif est de réaliser une vingtaine d'audits sur environ deux ans.

M. JESSON

On retrouve dans cette action l'esprit de l'ORAC qui est de simplifier au maximum la vie du chef d'entreprise en lui proposant une prestation complète entourée des garanties d'objectivité indispensables.

Avez-vous des questions à poser sur cette action ou sur le contenu du marché ?

M. FERMIER

J'ai vu récemment une enquête menée par l'association UFC Que Choisir à propos des diagnostics de performance énergétique (DPE). Le test réalisé sur 16 constructions par différents prestataires s'est traduit par des disparités importantes au niveau des conclusions du DPE.

Je me permets d'attirer votre attention sur ce point car ce qui est constaté pour les diagnostics effectués chez les particuliers peut tout aussi bien l'être pour les personnes morales.

Mlle HERVEUX

La démarche est similaire sur le principe mais différente dans sa finalité. L'objectif n'est pas simplement de procéder à un classement mais plutôt d'identifier les différents points d'amélioration et de proposer des solutions concrètes au chef d'entreprise. Si l'entrepreneur respecte les aménagements préconisés par le bureau d'études, il pourra bénéficier d'une aide de 30 % sur les travaux réalisés tout en réduisant ses charges.

M. CHONÉ

Comme l'a souligné Mlle HERVEUX, il s'agit avant tout d'apporter une expertise et un conseil indépendant.

Nous avons l'avantage d'être conseillé sur ce dossier par l'ADEME au niveau de la rédaction du cahier des charges, du choix du prestataire et ultérieurement du suivi des prestations. Le référent ADEME qui suit ces dossiers connaît les quelques cabinets qui interviennent déjà sur d'autres ORAC en Région Champagne-Ardenne.

Il s'agit d'une démarche complète correspondant à environ 2 jours de travail et incluant une série de mesures précises pour quantifier les consommations d'énergie et les sources de déperdition mais aussi un temps de dialogue et d'échanges avec le chef d'entreprise. Les mesures théoriques sont calées sur l'analyse des consommations sur 2 ou 3 années de façon à vérifier la fiabilité des mesures. Le temps de discussion avec l'entrepreneur est essentiel dans le cadre de cette analyse et dans la perspective d'amener le chef d'entreprise à effectuer les travaux nécessaires. Chaque diagnostic fera l'objet d'un rapport et de réunions de restitution après avis technique de l'ADEME.

M. JESSON

Je pense que ces garanties sont de nature à prévenir les dérives éventuelles au niveau du bureau d'études mais au final la décision appartient au chef d'entreprise.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à passer un marché pour la réalisation d'audits énergétiques au titre des actions collectives de l'ORAC.

M. JESSON

Je vous propose d'aborder le point suivant qui porte sur des désignations complémentaires au sein du bureau et des commissions suite au décès de Jean-Pol DAUMONT et à la désignation de nouveaux délégués au sein des communautés de communes de la vallée de la Coole et du Mont de Noix et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Je vous rappelle que les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical selon le mécanisme prévu par le Code général des collectivités territoriales pour le maire et les adjoints. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je vous rappelle également le souhait, partagé par l'ensemble des membres du syndicat mixte, d'une représentation équilibrée entre élus de l'agglomération et élus des collectivités péri urbaines et rurales.

Je vais donc procéder à l'appel des candidatures en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter.

M. HUET

M. Pierre HUET, délégué de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole, présente sa candidature en soulignant que celle-ci est soutenue par la communauté de communes dans la

continuité de l'action de Jean-Pol DAUMONT.

M. JESSON

S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de procéder au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits	74
Nombre de votants	48
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	48
Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire	0
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	38

M. Pierre HUET, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au premier tour.

M. HUET

Je vous remercie de votre confiance.

N° ... : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Rapport de Monsieur le Président du Comité syndical :

En application de l'article 8 des statuts du Syndicat mixte, le bureau est composé du Président et de treize membres et suite au décès de M. DAUMONT Jean-Pol le 1^{er} novembre 2010, délégué de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole et désigné membre du Bureau en date du 20 mai 2008, le Syndicat mixte est amené à désigner un nouveau membre pour siéger au sein du Bureau.

Après appel de candidatures, M. Pierre HUET, délégué de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole s'est présenté et a été élu par vote à bulletin secret au premier tour de scrutin.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Président,

Le comité syndical, après un vote à l'unanimité, désigne M. Pierre HUET pour siéger au Bureau du Syndicat mixte.

M. JESSON

Nous devons maintenant désigner de nouveaux membres dans certaines commissions de travail suite à la démission ou la désignation de nouveaux délégués au sein des Communautés de communes du Mont de Noix et de la Vallée de la Coole et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Il s'agit des commissions suivantes :

- finances : MM. LE DREN et OUAHBA sont à remplacer,
- le suivi du SCoT : MM. DAUMONT et BOURLIER sont à remplacer,
- territoires des vallées : M. GERBAUX est à remplacer,
- prospective et cohérence territoriales : M. OUAHBA est à remplacer,
- appel d'offres où M. DAUMONT est à remplacer.

Je vais donc procéder à l'appel des candidatures en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter :

- finances : Mme ANCELLIN Marie, déléguée de la Communauté de communes du Mont de Noix et M. BERNARD Guy, délégué de la Communauté de communes de la région de Mourmelon,
- le suivi du SCoT : Mme CHEVANNE-LENGLET Florence, déléguée de la Communauté de communes de la région de Condé et M. HUET Pierre, délégué de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole,
- territoires des vallées : M. HUET Pierre, délégué de la Communauté de communes de la

Vallée de la Coole,

- prospective et cohérence territoriales : Mme RAGETLY Martine, déléguée de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
- appel d'offres : M. ROULOT Bruno, délégué de la Communauté de communes de l'Euport.

N° ... : DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Rapport de Monsieur le président du comité syndical :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code relatif aux structures intercommunales), le comité syndical a décidé la création de commissions chargées d'étudier et de préparer les dossiers importants dans le souci d'améliorer le fonctionnement du syndicat mixte.

Certains membres de ces commissions doivent aujourd'hui être remplacés du fait, entre autres, de la démission ou de la désignation de délégués ayant eu lieu au cours de l'année 2010.

Je vous propose de procéder à un vote au scrutin secret.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU les articles 24 à 30 du règlement intérieur,

OUI l'exposé qui précède,

DESIGNE les nouveaux membres des commissions suivantes :

♦ **COMMISSION DES FINANCES : 2 membres à remplacer**

Membres :

M. ARROUART Hubert

M. LE DREN Michel

M. FERMIER Régis

M. OUAHBA Bouziane

Mme MITTEAUX-HUSSENET Arlette

M. SCHULLER René

Mme TRONCHET Marie-Jeanne

♦ **COMMISSION DE SUIVI : 2 membres à remplacer**

Membres :

M. DEVAUX Jean-Louis

M. COLLARD Bernard

M. MAILLET Hervé

M. HERISSANT Etienne

M. FLOT Michel

M. DAUMONT Jean-Paul

M. GAUMONT Jean-Pierre

M. BOURLIER Claude

Mme DROUIN Françoise

♦ **COMMISSION "TERRITOIRES DES VALLEES" : 1 membre à remplacer**

Membres :

MM. ADAM Jean-Pierre - COLLARD Bernard - GALLOIS Frédéric - GAUMONT Jean-Pierre – **GERBAUX Philippe** - JACQUET Michel - SCHULLER René. Mmes ANCELLIN Marie - BOURÉ Anne-Marie - DROUIN Françoise.

♦ **COMMISSION "PROSPECTIVE ET COHERENCE TERRITORIALES" : 1 membre à remplacer**

Membres :

APPARU Benoist - ARROUART Hubert - DOUCET René - DEVILLIERS Guy - HUET Pierre - LEHERLE Marcel - LONCOL Fabrice - MAINSANT François – **OUAHBA Bouziane** - RIBES Didier - ROULOT Bruno - THILLY Jean-Paul. Mmes ANCELLIN Marie - NICLET Chantal - TRONCHET Marie-Jeanne.

♦ **DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : 1 membre à remplacer**

Titulaires

DAUMONT Jean-Paul

PERARDEL Joël

FERMIER Régis

THILLY Jean-Paul

LAVEFVE Evelyne

Suppléants

PARÉ Yannick

JACQUET Michel

DEVILLIERS Guy

RAGETLY Martine

HUGUIN Jean

Le comité syndical, après un vote à l'unanimité, désigne les membres des commissions chargées des finances, du suivi du SCoT, des Territoires des Vallées, de la Prospective et de la Cohérence Territoriales et d'Appel d'offres.

M. JESSON

Il nous reste à désigner un représentant du Syndicat mixte du SCoT pour siéger au sein de l'AUDC en remplacement de M. Michel LE DREN.

Je vais donc procéder à l'appel des candidatures en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter.

M. BERNARD

M. Guy BERNARD, délégué de la Communauté de communes de la région de Mourmelon.

M. JESSON

S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de procéder au vote.

Après dépouillement des votes, M. Guy BERNARD a été déclaré élu à l'unanimité.

N° ... : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE A L'AUDC

Rapport de Monsieur le Président du Comité syndical :

Par délibération du 12 novembre 2003, le Syndicat mixte a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne (AUDC) avec une représentation dans l'association par 3 délégués syndicaux siégeant au sein de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau.

Suite à la démission de M. Michel LE DREN de ses fonctions de délégué de la Communauté de Communes du Mont de Noix notifiée par délibération en date du 05/10/2010, le Syndicat mixte est amené à désigner un nouveau membre pour siéger au Conseil d'administration de l'AUDC.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU la délibération du 12 novembre 2003 décidant l'adhésion du Syndicat mixte à l'Agence d'urbanisme et de Développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne,

VU la délibération du 5 octobre 2010 désignant deux nouveaux délégués de la Communauté de communes du Mont de Noix,

VU les statuts de l'Agence d'urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de l'AUDC le 20 avril 2010,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Président,

DESIGNE, après un vote à bulletin secret, un représentant du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne au sein de l'AUDC appelé à siéger au Conseil d'administration.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. JESSON

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée ?

Puisqu'il n'y a pas de questions ou d'informations, il me reste à vous remercier de votre participation et de votre patience et à lever la séance.

Le Secrétaire,

Signé : M. Michel VALTER